



La Perspective Côte des Basques sera à double sens cycliste.

MÉNAGEMENTS

LA DEUXIÈME PHASE DU Plan vélo EN ROUTE

Les aménagements cyclables reprennent et vont se poursuivre jusqu'au début 2019. Il reste 11,2 km à réaliser.

D'ici à début 2019, les deux-roues pourront bénéficier d'un circuit continu et sécurisé de 18,7 km de voies sécurisées sur la commune dans le cadre du projet cyclable transfrontalier Ederbidea qui permettra, à terme, d'assurer une liaison cyclable entre Bayonne, Saint-Sébastien et Pampelune. Ce circuit traversera le territoire de la commune en empruntant principalement les voies bordant le littoral.

Sera également créé un circuit permettant de relier la gare SNCF à la Cité de l'Océan par les chemins du lac Mouriscot.

Lors de la première phase de travaux, qui s'est achevée en juin dernier, ont été aménagées : l'avenue de l'Impératrice (avec les vélos en pleine voie), la portion entre les ronds-points Hélianthe et Beurivage (avec des bandes cyclables), les rues Notre-Dame, Falaises-Beurivage et l'Ermitage (avec un double sens cyclable).

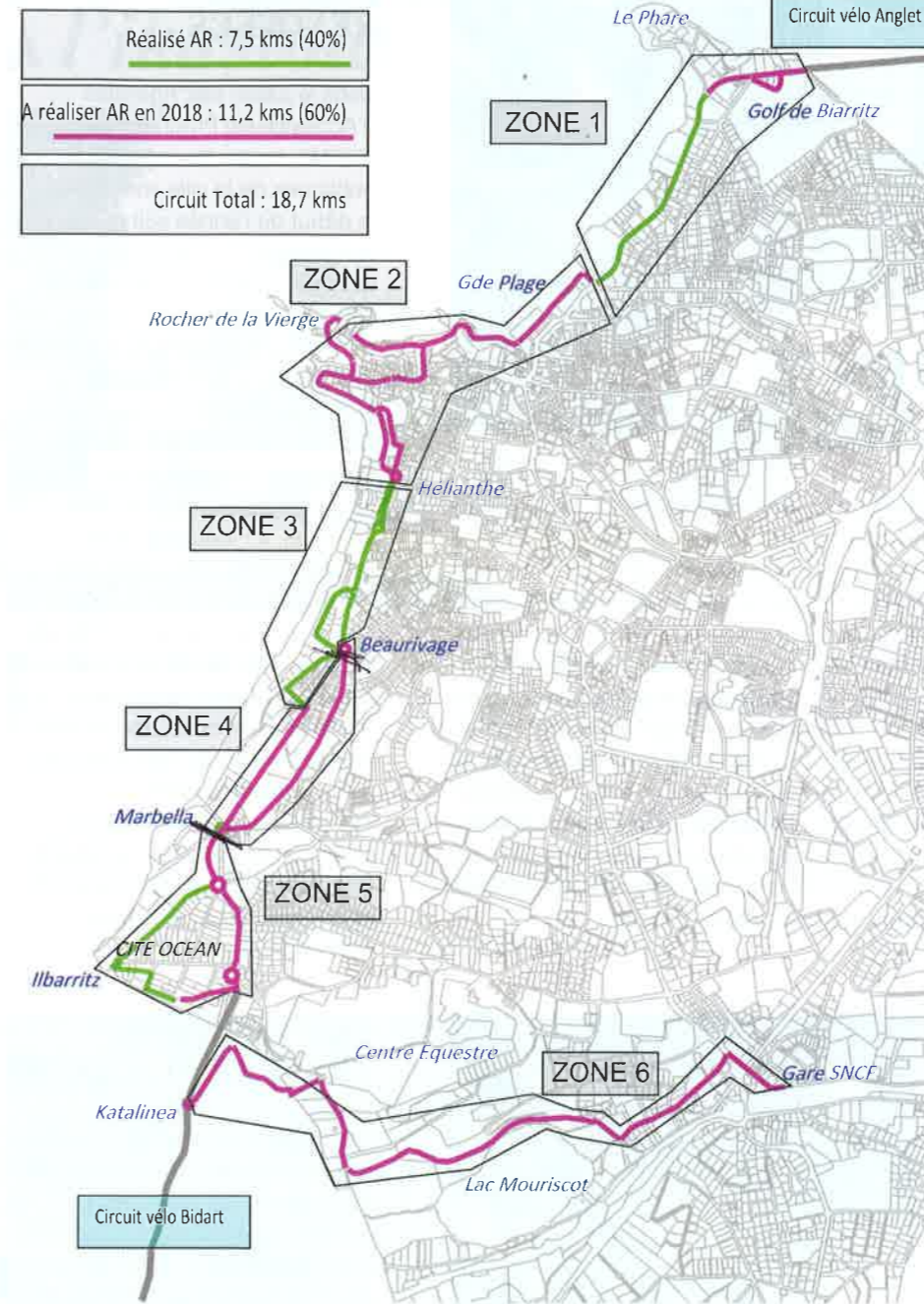
En ce mois de mars, commence la deuxième phase des travaux qui verra l'aménagement durant l'année des 11,2 km (aller-retour) restants. En suivant le circuit du nord au sud, voici les principaux travaux qui seront réalisés.

Avenue Mac-Croskey, entre avril et juin, seront enfouis les réseaux aériens et supprimés les poteaux supportant les lignes électriques. En septembre, les trottoirs seront élargis et une chaucidou (une voie sans marquage axial mais bordée de bandes cyclables) sera aménagée pour les vélos. Six places de stationnement seront créées à l'intersection de la rue d'Haïtzart.

Boulevards de Gaulle et Leclerc, une chaucidou et des bandes cyclables seront marquées au sol jusqu'à la sortie du parking Bellevue. Au-delà, les vélos profiteront d'un double sens cyclable jusqu'au Rocher de la Vierge. Pour assurer leur sécurité, les stationnements en

Interreg POCTEFA

Projet Cyclable Transfrontalier EDERBIDEA - Circuit Biarritz



épi peu avant la place Sainte-Eugénie seront transformés en stationnements longitudinaux. En revanche, les cyclistes venant de l'esplanade du Port-Vieux n'auront pas le droit de passer par le tunnel de l'Atalaye. Ils devront transiter par les rues Gaston-Larre et Mazagran, puis la place Sainte-Eugénie avant de rejoindre le boulevard Leclerc. Ces axes seront tous en double sens cyclable ou en zone de rencontre (priorité aux piétons et aux vélos sur la voiture).

La traversée de la **place du Port-Vieux** n'aura

pas d'aménagement spécifique. Seuls des logos au sol guideront les deux-roues.

La Perspective Côte des Basques sera mise à sens unique montant pour les véhicules et à double sens cycliste pour les deux-roues.

Avenue Beurivage, afin d'assurer la sécurité et le passage des vélos, des potelets anti-stationnement seront installés sur les trottoirs, entre le giratoire Hélianthe et la rue Notre-Dame.

Pour les vélos venant du giratoire Beurivage, une bande cyclable ou des logos « vélos »

permettront de circuler en direction du rond-point d'Hélianthe.

Rue de l'Ermitage, les trottoirs seront élargis au niveau du virage avec la rue des Falaises afin d'empêcher le stationnement des camping-cars. Une piste cyclable sera matérialisée afin de sécuriser les deux-roues et éviter les stationnements abusifs sur le trottoir.

Rue de Madrid et avenue de la Milady, un programme d'enfouissement des réseaux aériens est actuellement à l'étude. Suivra l'aménagement de bandes cyclables sur les deux axes. Il s'accompagnera de la création de 28 places de stationnement rue de Madrid et 124 places avenue de la Milady. Cet aménagement qui réduira la circulation des véhicules à un seul couloir permettra d'abaisser la vitesse sur ces deux voies tout en sécurisant les deux-roues.

À noter qu'au carrefour rue de Madrid – impasse de Marbella – avenue de la Milady, le tourne-à-gauche en face de la résidence Édouard-VII sera supprimé afin de prolonger l'aménagement vélo et sécuriser le carrefour.

Avenue Milady, entre le rond-point de l'aire de camping-cars et celui de la Cité de l'Océan, la voie verte existante en direction de Bidart sera prolongée jusqu'au rond-point de la Cité. Là, sera créée une traversée piétonne et vélos pour que ces derniers puissent poursuivre leur circuit sur des bandes et des pistes cyclables vers l'avenue de la Milady jusqu'au rond-point de l'aire de camping-cars.

Entre le giratoire Maïté Barnetche et la gare SNCF, un circuit vélo empruntera le délaissé de l'avenue de la Milady, l'allée Gabrielle Dorziat, les rues Chiquito de Cambo (en partie) et Veyrin, avenue Kennedy (en partie) et allée du Moura. Les vélos circuleront sur des voies apaisées (logo vélo ou chaucidou) ou sur des chemins du lac Mouriscot transformés en voie verte.

L'ensemble de tous ces travaux, dont le montant s'élève à 940 000 € TTC, est financé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014 -2020) dont l'objectif est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Le Département des Pyrénées-Atlantiques et la région Nouvelle-Aquitaine ont également cofinancé les travaux à hauteur de 7,5% chacun. La Ville de Biarritz participe à hauteur de 188 000 €.